



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

**Délibération n° DEL2023\_100**

**OBJET : Autorisation de programme pour l'espace aquatique de Valognes et la piscine de Les Pieux**

### Exposé

#### Révision des montants de programme d'opération du centre aquatique de Valognes :

La Communauté d'Agglomération du Cotentin porte le projet de construction d'un espace aquatique sur Valognes.

Une première consultation de travaux a été lancée en décembre 2019. A l'examen des offres il a été constaté plusieurs lots infructueux (absence d'offres ou offres non conformes au cahier des charges), une concurrence jugée insuffisante sur certains lots et un dépassement conséquent du coût d'objectif.

L'Agglomération a été dans l'obligation de déclarer sans suite l'ensemble de la consultation pour motif d'intérêt économique, conformément à l'article R.2185-1 du code de la commande publique.

Il a été demandé à l'équipe de maîtrise d'œuvre de réétudier le projet en tenant compte de ces différents éléments. A l'occasion de la reprise du projet (suppression de 2 demi-vestiaires collectifs, diminution des surfaces de l'espace bien-être, ...), il a également été demandé à la maîtrise d'œuvre de revoir les aménagements extérieurs afin de préserver un linéaire bocager qualitatif et de dégager l'espace nécessaire à la réalisation d'une voie d'accès au futur centre de secours prévu à proximité.

Des aléas de chantier apparaissent depuis la dernière délibération, des missions complémentaires sur les sols, des augmentations liés à la hausse des coûts des matériaux et l'actualisation des prix ne permettent pas d'envisager une diminution du coût du projet sans impacter de manière conséquente l'attractivité et la fonctionnalité de l'équipement.

Il faut également tenir compte des régularisations des taxes d'aménagements et d'assainissement non prévues dans le projet initial, ainsi d'une provision pour aléas insuffisante. Il est nécessaire de constater que le montant de l'opération dépassera le coût d'objectif fixé en juin 2021 par délibération.

Compte tenu de ces différents points, il est nécessaire pour mener à bien le projet de fixer le montant du coût d'objectif à 21 321 000 € TTC.

	Délibération 2021-083 (TTC)	Nouvelle estimation (TTC)
Ingénierie	2 144 600 €	2 366 694 €
Travaux	15 015 500 €	15 312 800 €
Travaux annexes	116 600 €	109 999 €
Foncier et taxes	408 900 €	458 142 €
Aléas et révisions	1 491 000 €	3 072 665 €
<b>Total</b>	<b>19 176 600 €</b>	<b>21 320 000 €</b>

Le financement est assuré par des subventions et le FCTVA à hauteur de 8 641 837,96 € selon les estimations suivantes :

Financier	Montant
FNADT (étude)	33 600 €
DETR	620 000 €
Région	2 558 122 €
Conseil départemental (étude)	15 000 €
ADEME (étude)	5 000 €
ADEME	464 800 €
Conseil départemental	1 670 188 €
CNDS	350 000 €
<b>Total</b>	<b>5 716 710 € TTC</b>
FCTVA	3 422 228,39 €
<b>Total financeur + FCTVA</b>	<b>9 138 938,39 €</b>

Le reste à charge est évalué à : 12 181 061,61 € :

Estimation globale projet en € TTC	21 320 000 €
Subvention + FCTVA estimée €	9 138 938,39 €
Reste à charge	12 181 061,61 €

Cela porte l'ensemble des subventions à 5 716 710 € (Etat, Région, département, ADEME). Avant renégociation avec les financeurs sur la base du nouveau coût d'objectif, l'effort financier supplémentaire pour l'agglomération serait de 2 143 400 € TTC.

### **Révision des montants de programme d'opération de la piscine de Les Pieux :**

**La piscine de Les Pieux**, conçue en 1989, pour répondre à des besoins d'apprentissage de la natation scolaire, avait pour objectif de répondre à la prévention des risques de la noyade.

Cependant, nous faisons face à un défi majeur à l'issue des appels d'offres. Le budget de 2 530 122 € HT alloué initialement aux travaux présente un dépassement important sur la majorité des 15 lots, lors de l'ouverture des offres début juin.

La maîtrise d'œuvre souligne dans son analyse une conjoncture défavorable une concurrence insuffisante sur certains lots et un dépassement conséquent du coût d'objectif.

La négociation menée durant l'été a permis de réduire ce dépassement, cependant l'effort financier supplémentaire pour l'agglomération serait de 1 989 000 € TTC (avant renégociation avec les financeurs sur la base du nouveau coût d'objectif).

De plus, à l'examen des offres il a été constaté 5 lots attribuables et 10 lots à relancer dont 3 sans aucune offre. Les lots attribuables représentent un montant de 1 615 033,87 € HT.

Compte tenu de ces différents points, il est nécessaire pour mener à bien le projet, de fixer le montant du coût d'objectif à 5 996 000 € TTC.

Le financement est assuré par des subventions et le FCTVA à hauteur de 2 684 960,98 € selon les estimations suivantes :

<b>Financier</b>	<b>Montant</b>
Région	397 661 €
CD 50	920 543 €
DETR	400 000 €
<b>Total</b>	<b>1 718 204 €</b>
FCTVA	983 583,84 €
<b>Total</b>	<b>2 701 787,84 €</b>

Le reste à charge est évalué à 3 294 212,16 € :

Estimation globale projet en € TTC	5 996 000 €
Subvention + FCTVA estimée €	2 701 787 ,84 €
Reste à charge	3 294 212,16 €

Cela porte l'ensemble des subventions à 1 718 204 € (Etat, Région, département,).

### **Délibération**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° DEL2018-224 fixant le précédent coût d'objectif du projet de l'espace aquatique de Valognes,

**Vu** la délibération n° DEL2022-042 fixant le précédent coût d'objectif du projet de la piscine de Les Pieux,

**Le conseil communautaire** a délibéré (Pour : 152 - Contre : 9 - Abstentions : 22) pour :

- **Décider** d'augmenter le coût d'objectif du projet et de fixer le montant d'autorisation de programme à hauteur de 21 320 000 € TTC, pour l'espace aquatique de Valognes,

- **Décider** d'augmenter le coût d'objectif du projet de la piscine de Les Pieux et de fixer le montant d'autorisation de programme à hauteur de 5 996 000 € TTC,

- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

David MARGUERITTE

Hubert LEMONNIER

**28 SEPTEMBRE 2023**

Date d'envoi de la convocation : le 15/09/2023

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 169

Nombre de votants : 183

A l'ouverture de la séance

**Secrétaire de séance : Hubert LEMONNIER**

L'an deux mille vingt trois, le jeudi 28 septembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

**Etaient présents :**

AMBROIS Anne (A partir de 19h03), AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOUSSELMAME Nouredine, BRANTHOMME Nicole, BRANTONNE Pascal, BRIENS Eric, BRISSET Franck, BROQUAIRE Guy, LETOUZE Thierry suppléant de BUHOT Sophie, BURNOUF Elisabeth (Jusqu'à 19h30), CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIEN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUVAL Karine, FAGNEN Sébastien, FAUDEMERE Christian, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRANCOISE Bruno, GANCEL Daniel, GASNIER Philippe, GENTILE Catherine, GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMON Myriam, HAMON-BARBÉ Françoise, HARDY René, HAYÉ Laurent, HEBERT Dominique, HEBERT Karine, HELAOUET Georges, HERY Sophie, HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HURLOT Juliette, JEANNE Dominique, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE CLECH Philippe, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE PETIT Philippe, LE POITTEVIN Lydie, LEBRETON Robert, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François, LELONG Gilles, LELOUEY Dominique, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LEROSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, LETERRIER Richard, DURUEL Christophe suppléant de LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, TINCELIN Christiane

suppléante de MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Marie, OLIVIER Stéphane, PARENT Gérard, PECORARO Yvonne, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier, PERROTTE Thomas, PIC Anna, PIQUOT Jean-Louis, PLAINEAU Nadège, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, ROCQUES Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, RONSIN Chantal, ROUELLÉ Maurice, ROUSSEAU François, SAGET Eddy, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMON François, SIMONIN Philippe, SOINARD Philippe, SOURISSE Claudine, TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard, VARENNE Valérie (A partir de 20h00), VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIGER Jacques, VIVIER Sylvain.

### **Ont donné procurations**

AMBROIS Anne à FAGNEN Sébastien (Jusqu'à 19h03), AMIOT Florence à HULIN Bertrand, BALDACCI Nathalie à LANGLOIS Hubert, BERNARD Christian à BOUSSELMAME Nouredine, BURNOUF Elisabeth à COLLAS Hubert (A partir de 19h30), BOTTA Francis à LEGOUET David, DE BOURSETTY Olivier à MARTIN Serge, HAMEL Estelle à DUVAL Karine, LEFRANC Bertrand à HEBERT Dominique, LEMOIGNE Sophie à PERRIER Didier, SOLIER Luc à GERVAISE Thierry, TARIN Sandrine à SAGET Eddy, VARENNE Valérie à PLAINEAU Nadège (Jusqu'à 20h00), VILLETTE Gilbert à PIQUOT Jean-Louis, VIVIER Nicolas à PECORARO Yvonne.

### **Absents/Excusés :**

AMIOT André, BROQUET Patrick, FALAIZE Marie-Hélène, FIDELIN Benoît, GOSSELIN Bernard, HUREL Karine, JOUANNEAULT Tony, LEMYRE Jean-Pierre, LESEIGNEUR Jacques.